



Complexe Santé Rivière-du-Loup

**La Ville de Rivière-du-Loup réitère
qu'elle a toujours agi de bonne foi**

Rivière-du-Loup, le 7 mars 2024 – En réponse aux informations rapportées par l'hebdomadaire Info Dimanche dans son édition du 6 mars 2024, la Ville de Rivière-du-Loup désire apporter certaines précisions.

Tout ce qui a été fait par le personnel de la Ville dans le dossier du Complexe Santé Rivière-du-Loup a été fait de bonne foi, sans volonté de nuire ou de favoriser indûment qui ou quoi que ce soit.

La Ville souhaite rappeler que la Commission municipale du Québec l'a blanchie des allégations de favoritisme tournées contre elle dans ce dossier en mettant un terme à son enquête en juin 2023, précisant qu'aucune infraction aux lois n'avait été relevée et qu'elle fermait le dossier.

Depuis cette date, le conseil municipal a pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que les décisions et les échanges liés au dossier du Complexe Santé Rivière-du-Loup ne puissent en aucun cas générer de conflit d'intérêts.

Compte tenu des circonstances et en tout respect des pratiques habituelles en de tels cas, ceci afin de ne pas nuire aux autorités gouvernementales qui souhaiteraient éventuellement rouvrir le dossier, la Ville ne fera aucun autre commentaire dans ce dossier.

– 30 –

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706